

22-03-2021

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 22 MARS 2021 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1; M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Gylain Loyer, district n° 2; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence, le président et maire suppléant, M. Pierre Lépicier, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol. La mairesse Mme Audrey Boisjoly est absente. Le conseiller M. Denis Renaud est absent.

130-2021

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Octroi de contrat – Enseignes et affichage;
4. Octroi de contrat – Engazonnement et aménagement à la mairie;
5. Demande de subvention au ministère des Transports du Québec pour la réfection du chemin de Saint-Norbert;
6. Approbation du cahier des charges LO-PD01.01-2021 – Politique culturelle;
7. Procédure de recouvrement – Mandat à Dunton Rainville;
8. Camion d'élévation avec pompe – Ajout d'un éclairage au parc-échelle;
9. Schéma de couverture des risques d'incendie – Adoption du rapport d'activités annuel de Saint-Félix-de-Valois;
10. Octroi de contrat – Pavage de la station d'épuration;
11. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Le maire suppléant procède à la période de questions en répondant à la question reçue par écrit d'un citoyen.

131-2021

Octroi de contrat –
Enseignes et affichage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a adopté une nouvelle identité visuelle en 2018;

CONSIDÉRANT QU' un affichage adéquat contribue à améliorer la visibilité de nos installations et à renforcer le rayonnement de Saint-Félix-de-Valois comme étant un milieu de vie attractif;

CONSIDÉRANT QU' une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu, en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de conception d'enseignes et de préparation des devis à Enseignes aux quatre vents pour un montant de 12 500 \$ avant taxes.

SUITE DE LA RÉOLUTION 131-2021

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

132-2021

Octroi de contrat –
Engazonnement et
aménagement à la mairie

- _____
- CONSIDÉRANT** l'état de la pelouse à la mairie;
- CONSIDÉRANT** la présence d'un bâtiment accessoire abritant les équipes de fibre optique;
- CONSIDÉRANT** un aménagement paysager permettrait d'améliorer l'intégration de ces équipements;
- CONSIDÉRANT QU'** une demande de prix a été effectuée en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu, en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle d'octroyer le contrat d'engazonnement et d'aménagement paysager à la mairie à l'entreprise Sentier pavé inc. pour un montant de 35 715 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

133-2021

Demande de subvention
au MTQ pour la ré-
fection du chemin
de Saint-Norbert

- _____
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- CONSIDÉRANT QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 ou 2 et, le cas échéant que celles visant le Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;
- CONSIDÉRANT QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

SUITE DE LA RÉOLUTION 133-2021

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la municipalité, M. Élie Marsan-Gravel agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que le conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

134-2021

Approbation du cahier des charges – LO-PD01.01-2021 – Politique culturelle

CONSIDÉRANT le plan d'action de la Planification stratégique;

CONSIDÉRANT QU' il est important de dresser un portrait culturel de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu :

1. d'accepter le cahier des charges n° LO-PD01.01-2021 pour la politique culturelle;
2. d'effectuer des demandes de prix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

135-2021

Procédure de recouvrement – Mandat à Dunton Rainville

CONSIDÉRANT QUE certains dossiers de vente pour non-paiement de taxes sont en recouvrement;

CONSIDÉRANT QU' en raison de la pandémie, la tenue d'une vente pour taxes est incertaine;

CONSIDÉRANT l'offre de services offerte par Dunton Rainville;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de mandater Dunton Rainville pour percevoir les taxes dans les dossiers et de prendre des procédures judiciaires si requis concernant les perceptions des taxes des années 2018, 2019 et 2020, au montant de 250 \$/heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

SUITE DE LA RÉOLUTION 135-2021

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

136-2021

Camion d'élévation
avec pompe – Ajout d'un
éclairage au parc-échelle

CONSIDÉRANT QU' un éclairage au parc-échelle serait approprié pour le camion d'élévation avec pompe équipé d'une plateforme aérienne;

CONSIDÉRANT QU' il s'agit d'un avenant au contrat SP-AV01.01-2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'octroyer le contrat d'éclairage du parc-échelle à Techno-feu pour un montant de 21 619 \$ avant taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

137-2021

Schéma de couverture
des risques d'incendie –
Adoption du rapport
d'activités annuel de
Saint-Félix-de-Valois

CONSIDÉRANT QUE le Schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Matawinie est entré en vigueur en mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel, comme prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a fourni un fichier Excel pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie. Ce fichier comporte trois (3) onglets, soit : PMO (plan de mise en œuvre), IP (indicateur de performance) et GRAPH (indicateur de performance sous forme de graphique);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois adopte le rapport d'activités annuel 2020 en lien avec le Schéma de couverture de risques incendie et autorise la MRC de Matawinie à le transmettre. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

138-2021

Octroi de contrat –
Pavage de la station
d'épuration

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 15 février 2021 et dans le journal l'Action, édition du 17 février 2021, pour les travaux de pavage de la station d'épuration;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement, le 19 mars 2021 à 11 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier, en présence de M. Élie Marsan-Gravel et M^{me} Marie-Hélène Gilbert;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

Nom de l'entreprise	Prix (avant taxes)
Excavation Normand Majeau inc.	74 591,30 \$
Pavage JD inc.	87 231,25 \$
BLR excavation	118 889,94 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau inc., pour les travaux de pavage de la station d'épuration, et ce, selon les indications mentionnées au cahier des charges n° TP-PA01.11-2021, pour un montant total de 74 591,30 \$, excluant les taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

139-2021

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 06.

Pierre Lépicier
Maire suppléant

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».